

Décembre 2021

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Novembre 2021 : la démocratisation de la voiture électrique se poursuit

En novembre 2021, 10 818 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en recul de 3,2 % par rapport à novembre 2020 (mois pourtant marqué par le deuxième confinement national). Ce sixième recul consécutif est lié à la pénurie de semi-conducteurs. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs se sont accrus de 4 % par rapport à la période de décembre 2019 à novembre 2020, au cours de laquelle les deux premiers confinements avaient provoqué une chute des immatriculations, mais ces achats ont reculé de 8 % par rapport à la période de décembre 2018 à novembre 2019.

Les ventes de voitures particulières et commerciales ont représenté 54 % des immatriculations du mois de novembre. Elles sont en baisse de 8 % par rapport à novembre 2020 et de 29 % par rapport à novembre 2019. Stimulées par l'arrivée de modèles à bas coût, les voitures électriques ont représenté 15 % des ventes, contre 8 % douze mois auparavant.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes a baissé de 6 % en novembre. Sur un an, ses ventes se sont accrues de 13 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Novembre 2021

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 218	1 233	392	881	1 146	5 870
Cyclomoteur	193	169	38	62	199	661
Motocycle	171	82	22	71	113	459
Voiturette	41	23	10	21	37	132
Remorque légère et caravane	186	94	49	104	118	551
VASP léger	235	60	42	47	150	534
Autobus et autocar	7	7	-	1	9	24
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	870	293	121	165	235	1 684
Camion	37	10	6	19	20	92
Tracteur routier	35	37	38	13	20	143
Semi-remorque	50	35	24	20	47	176
Remorque lourde	10	4	-	4	3	21
VASP lourd	5	1	3	3	7	19
Tracteur agricole	62	68	48	35	52	265
Engin agricole (autre que tracteur)	32	47	36	19	53	187
Ensemble	4 152	2 163	829	1 465	2 209	10 818

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur – Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

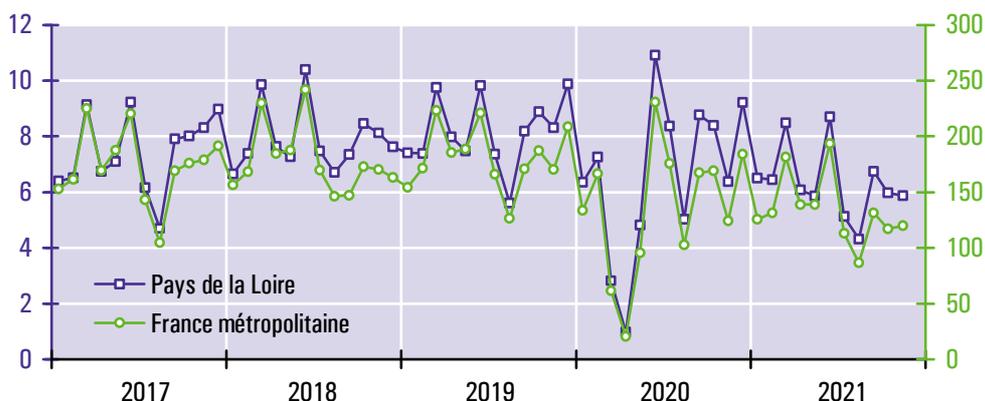
1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En novembre 2021, 5 870 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 7,9 % par rapport à novembre 2020, supérieure à celle observée en France métropolitaine (- 3,4 %). En cumul annuel, les ventes de voitures neuves sont stables par rapport à la période de décembre 2019 à novembre 2020 (- 0,8 % dans la région et + 0,3 % dans l'Hexagone), qui avait pourtant été affectée par plusieurs mois de confinement des habitants et de fermeture des concessions automobiles.

La chute des immatriculations, observée depuis six mois, s'explique principalement par la pénurie mondiale des puces électroniques, touchant les chaînes de montage automobile et qui a entraîné un doublement des délais de livraison (six mois actuellement contre trois mois en temps normal). La crise automobile tient aussi à des facteurs structurels liés à l'avenir du secteur. Les ménages se détournent progressivement du marché du véhicule neuf, redoutant la fin des moteurs thermiques d'ici quinze ans en Europe et les limitations de la circulation des voitures en ville.

Dans ce marché en récession, le verdissement du parc se poursuit. Marqué en début d'année par la forte croissance des modèles hybrides, il est porté depuis l'été par la percée de la voiture électrique. Cette dernière a rassemblé le mois dernier 15 % des ventes, en relation avec la baisse des prix de vente. Quelques mois après le début de sa commercialisation, la Dacia Spring est ainsi devenue en novembre la voiture électrique la plus vendue en France avec 18 % de part de marché.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

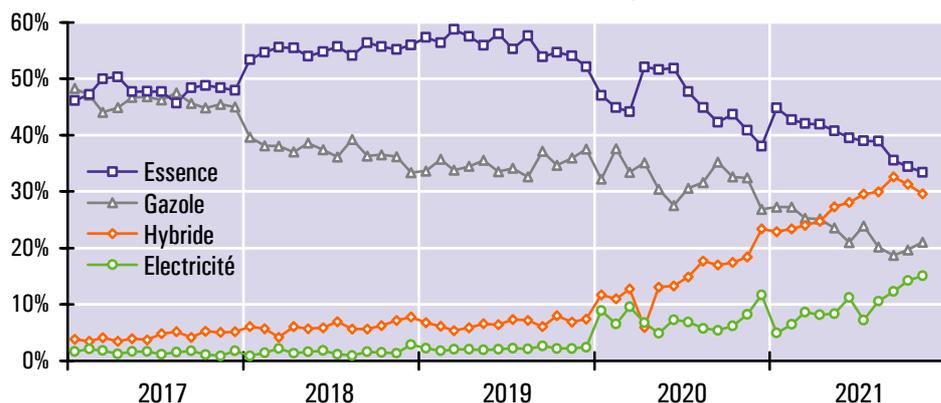
	Novembre 2021			Décembre 2020 à nov. 2021		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 218	38 %	- 11 %	31 006	39 %	+ 0,3 %
Maine-et-Loire (49)	1 233	21 %	- 2 %	15 848	20 %	- 1 %
Mayenne (53)	392	7 %	- 8 %	5 065	6 %	- 4 %
Sarthe (72)	881	15 %	- 7 %	11 703	15 %	- 1 %
Vendée (85)	1 146	20 %	- 8 %	15 686	20 %	- 1 %
Essence	1 964	33 %	- 25 %	31 230	39 %	- 17 %
Gazole	1 236	21 %	- 40 %	18 652	24 %	- 29 %
Hybride	1 740	30 %	+ 48 %	21 363	27 %	+ 94 %
Électricité	886	15 %	+ 69 %	7 892	10 %	+ 57 %
Autres motorisations	44	1 %	+ 4300 %	171	0 %	+ 235 %
Personnes morales	3 006	51 %	- 1 %	41 385	52 %	+ 8 %
Personnes physiques	2 864	49 %	- 14 %	37 923	48 %	- 9 %
Ensemble	5 870	100 %	- 8 %	79 308	100 %	- 1 %

¹ Évolution entre les immatriculations de novembre 2021 et celles de novembre 2020

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

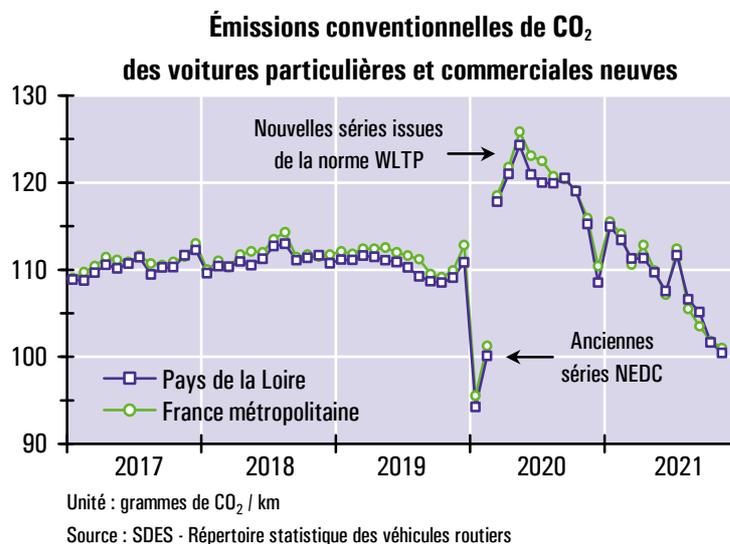
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves sont désormais basées sur le cycle de mesure WLTP, plus proche des conditions réelles de circulation que l'ancienne norme NEDC. En novembre 2021, elles se sont élevées en moyenne à 100,4 grammes par kilomètre dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 13 % par rapport à novembre 2020.

Le recul des émissions depuis un an et demi provient de la forte hausse des immatriculations de modèles hybrides et électriques liée aux subventions à l'achat de l'État français et à la mise en œuvre d'exigences européennes de réduction des rejets de CO₂ des véhicules.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

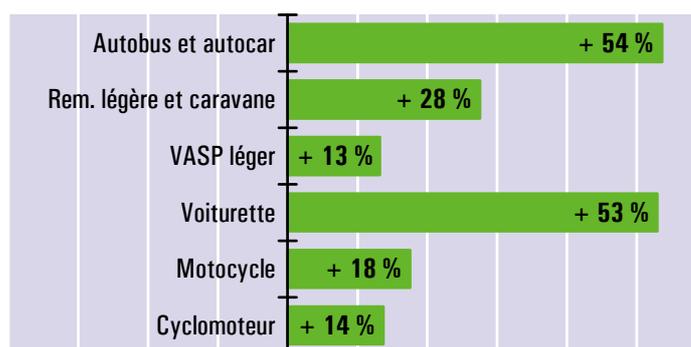
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes de novembre ont diminué de 4 % par rapport au même mois de 2020. En revanche, sur les douze derniers mois, les six catégories de véhicules sont en forte croissance car les ventes s'étaient effondrées en 2020 lors des deux premiers confinements. La croissance des achats de voiturettes (+ 53 %), accessibles dès 14 ans, est liée au rajeunissement de leur image.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont diminué de 9 % par rapport à novembre 2020. 80 % d'entre-elles sont des camionnettes. En année glissante, seules les remorques lourdes sont en recul. Les ventes des cinq segments ont progressé de 12 % par rapport à la période de décembre 2019 à novembre 2020 et ont reculé de 4 % par rapport à la période de déc. 2018 à nov. 2019.

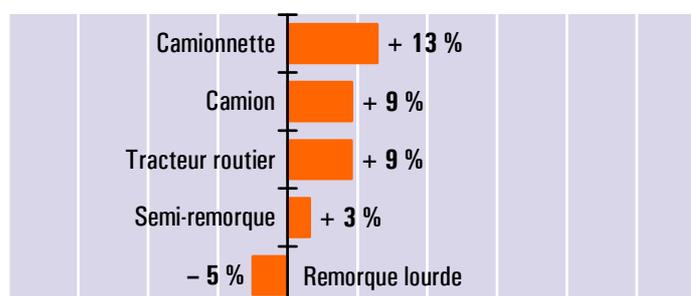
Le machinisme agricole s'est tassé de 4 % en novembre. En cumul annuel, le contraste demeure important entre les tracteurs (+ 9 %) et les autres engins (- 32 %) qui pâtissent des ventes très élevées de décembre 2019 et de janvier 2020 dues à une évolution réglementaire. Dans des volumes plus faibles, le segment des VASP lourds s'est accru de 17 % en année glissante.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

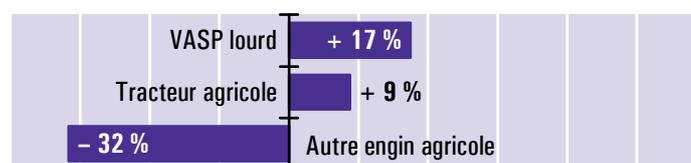
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (décembre 2020 à novembre 2021) et celles des mêmes mois un an auparavant (dec. 2019 à nov. 2020)
 Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur de la publication :
Julien Custot

ISSN : 2109-0025
© DREAL 2021